

# Qu'est-ce que la reddition de comptes extrafinancière pour les PME?

## Fiche thématique de la transition verte

Juin 2024

## Objectifs

- Identifier les parties prenantes auxquelles les PME devront rendre des comptes sur leur performance extrafinancière à l'avenir
- Démystifier les indicateurs ESG
- Comprendre comment choisir les bons indicateurs et les utiliser pour piloter sa démarche et rendre des comptes

## Synthèse

Les entreprises doivent rendre des comptes à différentes parties prenantes concernant leur avancement dans la transition verte, que ce soit pour garantir l'accès au financement ou pour fidéliser certains clients.

Cette obligation de transparence concerne également les PME, mais peut être adaptée en fonction de leurs ressources : il est essentiel de sélectionner les indicateurs pertinents (sur des enjeux matériels) et de mettre en place des mécanismes de suivi appropriés.

## À qui s'adresse cette fiche

Cette fiche s'adresse à toute entreprise qui souhaite s'engager dans une démarche de transition écologique, mais qui ne sait pas par où commencer et ne détient pas l'expertise en interne. Elle s'adresse plus spécifiquement aux petites et moyennes entreprises québécoises, mais peut être utile aux entreprises de toutes tailles.

### **Plus spécifiquement, la fiche s'adresse aux profils suivants :**

- Gestionnaire
- Dirigeant ou propriétaire d'entreprises
- Membres de la haute direction
- Membres du conseil d'administration

# Les cadres de reddition de compte : est-ce obligatoire?

ISSB, GRI, SASB, GIFCC, CSRD... Les cadres volontaires de reddition de compte sont nombreux. Que sont-ils et quelle est leur utilité pour les PME? En bref, ces cadres développés par des institutions internationales sont des séries de principes ou d'indicateurs spécifiques qui sont recommandés aux entreprises pour faire l'état des lieux de leur performance sociale et environnementale à leurs **parties prenantes**.

Toutes les normes et tous les cadres **actuels sont entièrement volontaires au Canada**. Cependant, certaines juridictions comme l'Union européenne et la Californie ont récemment proposé des projets de loi rendant la reddition de comptes extrafinancière obligatoire pour les entreprises réalisant un certain chiffre d'affaires sur leur territoire<sup>1</sup>. **Cela concerne principalement les grandes entreprises, mais certaines obligations européennes toucheront aussi les PME** (avec un peu plus de flexibilité), incluant celles faisant des exportations sur leur territoire.

Même sans être visé directement par les normes, si vous avez des clients importants dans ces juridictions, il faut aussi s'attendre à ce qu'on vous pose des questions dans les prochaines années sur votre performance sociale et environnementale.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui définissent les normes de reddition de compte financière, attendent les recommandations de l'ISSB pour définir les futures normes canadiennes de reddition de comptes extrafinancière. On peut donc s'attendre à ce que des obligations plus strictes entrent en vigueur à moyen terme, comme en Europe.

# L'importance pour les PME de préparer sa reddition de comptes

Au-delà des nouvelles et futures réglementations, un nombre croissant d'acteurs de divers horizons s'intéresse à la **performance extrafinancière** des entreprises.

- **Du côté des institutions financières** : les investisseurs et prêteurs se soucient des pratiques environnementales des entreprises auxquels ils accordent des fonds. Il y a 90 % des investisseurs institutionnels, tant en Amérique du Nord qu'en Europe, qui envisagent d'intégrer les principes d'**investissement durable** dans les cinq prochaines années<sup>2</sup>.
- **Du côté des grands acheteurs (publics ou privés)** : les acheteurs de biens et services se dotent de pratiques d'approvisionnements responsables pour minimiser leurs émissions de **gaz à effet de serre (GES)** et autres **incidences indirectes**.
- **Du côté des subventionneurs** : les différents paliers de gouvernement, par exemple celui du Québec à travers son *Plan pour une économie verte*, se dotent de moyens pour favoriser la transition par leurs octrois de financements<sup>3</sup>.

En effet, ces acteurs sont sous pression de leurs propres **parties prenantes** pour contribuer à la transition. Pour cette raison, **la collecte de données sur la performance sociale et environnementale est de plus en plus essentielle**. Bien que cette collecte ne soit pas actuellement exigée, commencer à collecter ces données dès aujourd'hui permettra aux entreprises non seulement de se préparer pour le moment où elle sera requise (avec un historique solide), mais aussi d'utiliser les données pour prendre des décisions plus éclairées.

# Concrètement, sur quoi doit-on rendre des comptes?

Il n'est pas nécessaire (ni recommandé) pour les PME de se lancer dès le début de leur démarche dans un processus complet de reddition de comptes conforme à ces cadres normatifs formels. Ce n'est pas ce qui sera exigé à court terme par vos parties prenantes. Plutôt, **concentrez-vous à identifier une série d'indicateurs qui soient cohérents avec vos objectifs de transition et avec vos activités pour vous former un premier tableau de bord**. Il se peut que des questions plus spécifiques vous soient posées dans le cadre de certains partenariats ou pour l'obtention de certaines subventions, lesquelles pourront vous aider à bonifier votre tableau de bord à travers le temps.

Vous avez sûrement entendu parler des facteurs ESG. À leur essence, ces critères sont multidimensionnels, portant sur des questions environnementales (E), sociales (S) et de gouvernance (G). **Il n'existe pas de cadre universel d'indicateurs applicable à toutes les entreprises, car la grande diversité de leurs activités d'un secteur à l'autre signifie que l'importance des enjeux sociaux et environnementaux variera considérablement d'une entreprise à l'autre**. Par exemple, une entreprise de services informatiques n'aura pas la même empreinte environnementale qu'une entreprise de produits cosmétiques.

# Exemples d'indicateurs ESG

## ENVIRONNEMENT

- Émissions de gaz à effet de serre
- Consommation d'énergie
- Matières récupérées et recyclées
- Déchets envoyés en décharge
- Consommation d'eau
- Quantité de matières toxiques utilisées (ou éliminées)
- Adoption de technologies ou procédés verts
- Émissions polluantes (dans l'air, l'eau ou le sol)

## SOCIÉTÉ

- Pourcentage des travailleurs rémunérés à un salaire décent
- Performance en santé et sécurité
- Création d'emplois
- Griefs reçus et traités
- Politiques et pratiques pour éliminer le travail forcé ou le travail des enfants
- Pourcentage d'achats locaux
- Respect des principes d'égalité, de diversité et d'inclusion au travail
- Respect de la confidentialité des données

## GOVERNANCE

- Pratiques de lutte contre la corruption
- Nombre de fournisseurs signataires d'un code de conduite
- Mécanismes de consultation des parties prenantes
- Mécanismes de gestion des risques
- Présence et suivi d'un code d'éthique interne

# Déterminer les enjeux clés de reddition de comptes

En raison de la multitude d'indicateurs ESG possibles, la plupart des grandes entreprises ajoutent une analyse de **matérialité** à leur reddition de comptes. Cette analyse consiste à classer sur une matrice, par ordre d'importance, les enjeux sociaux et environnementaux qui sont les plus pertinents d'une part pour l'entreprise elle-même (ceux présentant le plus de risques et de possibilités) et d'autre part pour ses parties prenantes.

Pour réaliser cet exercice, consultez quelques représentants de vos principales parties prenantes pour comprendre les enjeux sociaux et environnementaux qu'ils jugent que votre entreprise devrait surveiller, dans un premier temps. Combinez les résultats à votre propre évaluation des enjeux que vous jugez pertinents pour avoir une sélection plus limitée sur laquelle porter plus d'attention et construire votre tableau de bord. Les indicateurs les plus importants à suivre seront ceux en haut à droite comme dans l'exemple ci-dessous.

Exemple : Matrice de matérialité de Cascades<sup>4</sup>



# Zoom sur les certifications environnementales

Une façon de se responsabiliser par rapport à la reddition de compte est de **se doter de certifications administrées par des tiers indépendants, des gages de bonne performance**. Les clients, subventionneurs ou autres parties prenantes, ont tendance à privilégier les entreprises et les produits certifiés parmi les indicateurs que vous partagez, car cela simplifie leur propre processus de vérification<sup>5</sup>. On peut distinguer deux types de certifications :

## Certifications de produits et services

Ces certifications assurent que le produit ou le service en question remplit une série de critères pouvant porter sur un ou plusieurs enjeux spécifiques.

### Exemples :

- **FSC** : bois provenant de pratiques forestières durables
- **Ecocert** : produits biologiques ou durables
- **Energy Star** : consommation efficiente d'énergie
- **Commerce équitable** : conditions de travail et rémunération décente

## Certifications d'entreprise

Ces certifications sont délivrées à une entreprise pour attester de sa responsabilité dans ses processus opérationnels et de gestion.

### Exemple :

**B Corp** : évalue les entreprises sur leurs pratiques de gouvernance, de gestion de leurs ressources humaines, de pratiques bénéfiques à leur communauté, de gestion environnementale, et d'incidence pour leurs clients.



# 5 actions pour se préparer à rendre des comptes sur ses progrès

1. Déterminer et consulter ses parties prenantes

---
2. Choisir les bons indicateurs

---
3. Se doter d'un tableau de bord revu par la direction et le conseil d'administration

---
4. Diffuser les objectifs et les incitatifs dans toutes les équipes

---
5. Publier un rapport annuel sur son impact

## 1. Déterminer et consulter ses parties prenantes

Qui sont vos principales parties prenantes qui ont une influence sur vos activités, mais qui peuvent également recevoir des bénéfices ou subir des conséquences? Commencez à les cartographier en vous posant deux questions :

1 ) Leur intérêt pour mon entreprise est-il plus passif ou actif?

2 ) Quel est leur pouvoir d'influence?

Les parties prenantes les plus importantes des entreprises varient d'une à l'autre, mais comprennent habituellement :

- Les clients
- Les employés
- Les actionnaires
- La communauté locale
- La société civile (surtout pour les secteurs controversés)
- Les gouvernements locaux ou nationaux

Il est recommandé de consulter les parties prenantes les plus importantes lorsque l'entreprise entreprend des changements d'ordre stratégique, pour éviter les angles morts dans ses décisions qui peuvent avoir des répercussions négatives sur ces parties prenantes. En dehors de ces moments, la reddition de comptes est une occasion de les maintenir informées des progrès de l'entreprise dans sa transition.

## 2. Choisir les bons indicateurs

Les indicateurs clés de performance (KPI) sociaux et environnementaux devraient être alignés avec votre stratégie de transition ainsi qu'avec les enjeux définis à l'étape précédente. Pour une PME, pas besoin de chercher à tout suivre : définissez quelques données seulement qui sont pertinentes pour vos parties prenantes (et donc votre reddition de comptes) et qui vous aideront à faire le suivi sur vos propres objectifs de transition.

---

## 3. Se doter d'un tableau de bord revu par la direction et le conseil d'administration

Une fois vos indicateurs sélectionnés et regroupés dans un tableau de bord, la phase cruciale consiste à garantir leur mise à jour à une fréquence appropriée (en fonction des indicateurs, pouvant être mensuelle, trimestrielle ou annuelle) et à veiller à ce qu'ils soient utilisés par les plus hautes instances dirigeantes de l'organisation.

Pour faire vivre le tableau de bord, il est possible d'adopter des mécanismes de gouvernance pour que les indicateurs soient pleinement pris en considération dans les prises de décision :

- Intégrer l'examen du tableau de bord de transition à l'ordre du jour des réunions de la direction ou du conseil d'administration;
- Organiser des formations obligatoires pour les membres de la direction ou du conseil d'administration portant sur les sujets de transition pertinents;
- Mettre en place des évaluations de performance et des bonus prenant en compte les résultats des indicateurs environnementaux.

## 4. Diffuser le tableau de bord, les objectifs et les incitatifs dans toutes les équipes

La direction n'arrivera pas à elle seule à atteindre les objectifs : les mêmes mécanismes incitatifs peuvent s'appliquer, dans une mesure variable, à toutes les équipes. Déterminez comment vos indicateurs peuvent être déclinés pour chaque fonction de l'entreprise afin que chaque équipe ait aussi son tableau de bord. Par exemple :

- **Marketing** : indicateurs sur le nombre de publications qui répondent aux préoccupations des parties prenantes;
- **Ressources humaines** : indicateurs sur la montée en compétences nécessaires des équipes pour des projets liés à la démarche de transition;
- **Approvisionnements** : indicateurs sur la performance environnementale et sociale des fournisseurs.

---

## 5. Publier un rapport annuel sur son impact

Dès que vous avez cumulé toutes les données pour votre tableau de bord, publiez l'essentiel dans un **rapport d'impact** annuel. Celui-ci devrait inclure des données quantitatives (vos principaux indicateurs) et qualitatives (description des projets en cours, de vos mécanismes de gouvernance pour la transition, des accomplissements, etc.).

Dès que vous aurez publié votre premier rapport, il est préférable de continuer de le faire chaque année suivante et de démontrer vos progrès (et peut-être vos reculs) en comparant la performance sur les indicateurs d'année en année. Il ne faut pas voir ça comme un engagement lourd, mais plutôt comme une occasion de s'engager à être rigoureux dans le processus de reddition de comptes.

## Étude de cas

# Théâtre Duceppe : l'écoresponsabilité s'invite dans le milieu des arts

Duceppe avait déjà entrepris des démarches d'écoresponsabilité dès 2019 à travers sa collaboration avec Écosceno, qui l'accompagne dans l'écoconception de ses productions théâtrales. En 2022, dans le cadre de l'obtention de l'accréditation [Scène écoresponsable](#), l'organisation a adopté une politique d'écoresponsabilité couvrant toutes ses activités, incluant les pratiques internes et son impact social. Il en a résulté d'un plan d'action détaillé, qui a été mis en ligne sur son site Web.

L'obtention de la certification engage l'organisation à remplir des critères spécifiques et à soumettre ses résultats à chaque deux ans. En plus, le secteur de la culture connaît d'importants changements, avec l'intégration de critères écoresponsables pour les subventions. En effet, depuis 2023, plusieurs programmes de soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) posent des questions sur la contribution des organismes demandeurs à la lutte contre les changements climatiques<sup>6</sup>. Pour l'un de ces programmes, les organismes devront aussi s'engager à produire les données relatives à leur empreinte carbone et adopter un plan d'action conséquent<sup>7</sup>.

Pour Duceppe, il était important en soi d'être transparent sur les démarches auprès du public. Pour y arriver, l'organisation s'est assurée de dégager du temps dans chacune de ses équipes internes pour que les suivis puissent être faits de façon assidue et que chacune devienne plus autonome. Cela leur a ainsi permis non seulement de se préparer aux nouvelles attentes des bailleurs de fonds, mais aussi de mobiliser le personnel.

# Définitions

## Gaz à effet de serre (GES)

Gaz qui contribuent à retenir la chaleur près de la surface de la Terre. Ils peuvent être d'origine naturelle ou anthropique (issus des activités humaines). Les GES les plus présents dans l'atmosphère sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et l'ozone (O<sub>3</sub>). Il est estimé que près de 80 % des émissions de GES de sources anthropiques proviennent de la combustion de combustibles fossiles et de divers procédés industriels.

## Impacts indirects

Impacts sociaux et environnementaux qui sont attribuables à la chaîne de valeur de l'organisation, par exemple des émissions de gaz à effet de serre émis par ses clients, ses fournisseurs ou ses placements.

## Investissement durable

Pratique d'investissements qui tiennent compte non seulement de la performance financière des entreprises et des portefeuilles, mais également de leur performance extrafinancière. L'investissement durable vise à concilier la rentabilité financière et l'impact positif sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG).

## Matérialité

En finance, une occasion ou un risque est considéré comme « matériel » s'il a le potentiel d'influencer significativement la performance financière de l'entreprise. Dans le domaine du développement durable, ce concept s'étend aux occasions et aux risques qui affectent non seulement l'entreprise elle-même, mais aussi ses parties prenantes, donnant ainsi naissance à la notion de « double matérialité ». Cela se reflète dans une matrice à deux axes, évaluant l'impact tant sur l'entreprise que sur ses parties prenantes.

## Parties prenantes

Toute partie, individuelle ou organisationnelle, qui est touchée de près ou de loin par les activités d'une organisation. On y compte souvent les clients, les employés, les fournisseurs, et la collectivité locale.

## Performance extrafinancière

La performance extrafinancière évalue les impacts sociaux, environnementaux et de gouvernance d'une entreprise au-delà de ses résultats financiers.

## Rapport d'impact/de développement durable/de responsabilité sociale d'entreprise/ESG

Document annuel publié par une entreprise. Il résume ses initiatives sociales et environnementales et présente les mesures de son impact, telles que son empreinte carbone, sa consommation d'eau, sa gestion des déchets, le recyclage des matériaux, la diversité de ses effectifs, les contributions bénévoles ou financières, ainsi que les mesures de santé et sécurité au travail.

## ISSB/GRI/SASB/GIFCC/CSRD

Cadres et normes volontaires que les organisations peuvent adopter pour rendre compte de leur performance extrafinancière. Bien que ces standards soient principalement conçus pour les grandes entreprises, ils peuvent également orienter la reddition de comptes des PME qui cherchent à s'appuyer sur une structure plus formelle.

# Ressources complémentaires

Exemple de ce à quoi les investisseurs et subventionneurs peuvent s'attendre : [Politique d'investissement responsable et de finance durable](#) d'Investissement Québec

Exemple de ce à quoi les acheteurs publics peuvent s'attendre : [Guide pour développer des pratiques d'acquisition écoresponsables dans les organisations publiques québécoises](#) (gouvernement du Québec)

Exemple d'indicateurs spécifiques à un secteur : [Écoresponsabilité événementielle](#) (Conseil québécois des événements écoresponsables)

Guide sur les [étiquettes et déclarations environnementales](#) du Gouvernement du Canada

Article portant sur les principaux cadres et standards de divulgation [de la performance extrafinancière](#) (CDP)

Normes de reddition de compte en développement durable proposées par la [Global Reporting Initiative \(GRI\)](#)

[Ressources sur les avancées du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité \(ISSB\)](#) recensées par CPA Canada

Exemple de [politique d'écoresponsabilité](#) et de [plan d'action écoresponsable](#) de Duceppe



# Sources

1. PWC (20 novembre 2023). [2024 Canadian ESG Reporting Insights](#).
2. Coalition Greenwhich (2023). [Emerging Trends in Sustainable Investing : Best Practices and Wildcards for Institutions](#).
3. Gouvernement du Québec (2020). [Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, Plan pour une économie verte 2030](#).
4. Cascades. [Plan de développement durable 2021-2025](#).
5. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2013). [Guide pour développer des pratiques d'acquisition écoresponsables dans les organisations publiques québécoises](#).
6. Conseil des arts et des lettres du Québec (2023). [Nouveau critère d'écoresponsabilité dans certains programmes du CALQ](#).
7. Conseil des arts et des lettres du Québec (2022). [L'écoresponsabilité comme nouvelle orientation du Soutien à la mission des organismes artistiques](#).

## Autres sources :

- CPA Canada (28 juin 2022). [L'importance de la reddition de comptes dans la finance durable et la transition vers la carboneutralité](#).
- CPA Canada (2021). [Alerte certification en durabilité](#).

# On progresse mieux ensemble

Les changements climatiques sont sans contredit l'enjeu le plus important de notre époque et la science est sans équivoque : l'heure est à l'action. Les grands centres urbains, en raison de leur concentration de population et d'activité économique, ont un rôle névralgique à jouer dans les efforts pour limiter le réchauffement de notre planète.

convertgence met à la disposition des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs des ressources, des services, de la formation, des outils et de l'accompagnement spécialisés pour les aider à réduire leur empreinte carbone.

Découvrez tout ce que convertgence peut offrir à votre entreprise pour l'aider à amorcer ou à accélérer sa transition verte!



Balados



Webinaires



Boîte à outils

Visitez notre site Web  
pour plus d'informations :

[convertgence | CCMM](#)



Codéveloppée avec :



En association avec :



En collaboration avec :



Présentée par :



Avec la participation  
financière de :

